
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A RENEDALE – LE 03 SEPTEMBRE 2018**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée à l'exception de Mme S. BILLEREY, H.JUNOD et Ms M. FAIVRE, P. COMBE et J-C. MAIRE

I – CONTRATS DE TERRITOIRE C@P25

Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée la politique de Développement territorial initiée par le Département du Doubs, en terme d'aides aux communes et E.P.C.I
Il s'agit désormais d'une approche contractuelle qui se décline sur 4 ans et qui s'adapte davantage aux caractéristiques du territoire, en ciblant des thématiques, génératrices de développement. Il s'agit essentiellement du Développement des services à la population et des actions de valorisation du Cadre de Vie local.

Un premier recensement des projets au Printemps dernier a mis en avant 40 projets, dont une dizaine présentent un intérêt propre en terme d'aménagement du Territoire. Les autres sont plutôt d'intérêt local.

Elle rappelle que l'enveloppe allouée à notre secteur est de 1 500 000 € sur la période 2020/2024 et qu'elle se décline en 2 enveloppes :

Le Volet A : il s'agit des opérations s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire et répondant aux priorités du Département. C'est l'Instance de Programmation qui définit les taux au cas par cas.

- soutien aux projets structurants soit 75 % des fonds : 1 125 000 €

Le volet B : il s'agit des opérations d'intérêt local. Ils font l'objet d'une instruction directe par le Département , sur la base d'une éligibilité plafonnée à 200 000 € au taux d'aide de la commune.

- soutien aux projets locaux soit 25 % des fonds : 375 000 €

Selon une première simulation financière, il semble que la répartition initiale permette le financement des projets initialement recensés. Elle peut être revue en cours de période.

II – PRISE DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT

Mme la Présidente expose à l'Assemblée, que le sujet ne pourra être traité dans son intégralité ce soir, faute de disposer d'une synthèse de la situation des communes.

Elle propose de reporter le sujet à une nouvelle date pour envisager le transfert de compétences, sachant que le texte législatif est désormais validé et que sont confirmés les points suivants :

- Puisque la Communauté, n'exerce pas du tout la compétence Eau ni à titre optionnel, ni à titre facultatif : Possibilité de report au 1^{er} janvier 2026

- La Communauté exerçant au moins une mission d'Assainissement collectif, à savoir le Traitement avec les S.T.E.P. : la prise de la compétence devra s'effectuer au 1^{er} janvier 2020.

En l'espèce, le transfert de Compétence Assainissement au sein de la Communauté de Communes, consistera au transfert des Collecteurs internes des eaux Usées, des charges inhérentes et en contrepartie de la facturation aux usagers.

M. G. MARGUET rappelle sa position de départ, il n'est pas d'accord sur le principe de mutualisation des tarifs. Pour Mme JOLIOT, le principe d'un lissage des tarifs sur 10 ans est tout à fait envisageable et permettra dès lors d'avoir une meilleure lecture budgétaire.

Pour poursuivre sur ce sujet, Mme JOLIOT fait rapidement le point sur le Dossier de la Ressource en Eau à Entreroches, compte-tenu du contexte spécifique d'étiage de cet Été. Il semblait en effet opportun de réaliser un essai de pompage ultime, en l'absence d'Eau dans la rivière.

Mais divers obstacles ont décalés la démarche à cet automne et notamment un Avis défavorable de la D.D.T.

S'agissant du phénomène d'assèchement du Doubs, M. DEGRIBALDI apporte quelques précisions. Faute d'éléments tangibles, il semble bien qu'il s'agisse d'un phénomène inéluctable, néanmoins une étude sera engagée dès le début de l'Automne

En apartée, Mme la Présidente informe l'Assemblée de la décision du Département du Jura de ne pas intégrer le futur EPAGE, ce qui modifie en conséquence les statuts validés, sans autre incidence financière. La représentation de la Communauté n'est pas changée, soit 2 délégués.

III – CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME DE DESTINATION

Dans l'attente du Comité de Pilotage prévu à la mi-septembre, Mme la Présidente confirme l'engagement financier à hauteur de 15 000 € par an, sur une période d'au moins 3 années.

Brièvement, la future structure sera de type associative, permettant ainsi de regrouper les structures existantes avec à la tête un Conseil d'Administration composé de 9 élus et 14 socio-professionnels. S'agissant des ressources, elles seront de 3 types : contribution des Collectivités, cotisations des membres et ventes de produits.

Quant aux missions dévolues, elles feront l'objet d'une Convention d'Objectifs cosignée par chaque E.P.C.I.

A propos de la Taxe de Séjour : Mme JOLIOT rappelle l'idée d'unifier les tarifs sur une même et unique destination et propose donc une hausse non négligeable, sachant que les hébergeurs ne font que d'encaisser pour reverser. Les tarifs votés seront applicables à compter de 2019.

La question de la taxation des hébergements de type airbnb devrait évoluer rapidement.

IV – QUESTIONS DIVERSES

⇒ Sollicitations diverses : Mme JOLIOT évoque la demande d'aide financière du Trail du saugeais, à hauteur de 200 € Faute d'informations, cette dernière n'avait pas été traitée lors du vote du budget en mars dernier

Elle évoque par ailleurs la demande de Vie des Hauts Productions, qui à l'occasion des 40 ans de Télé saugeais sollicite une aide financière. Il est proposé de lui accorder 500 €

⇒ La question des indemnités de M. Thierry MILAN, nouveau Comptable public est par ailleurs évoquée. Compte-tenu de son arrivée en cours d'année, il est proposé une indemnité de 50 % pour 2018 et ensuite une Indemnité à 100 % pour les années à venir

1 Prochaine Réunion : **lundi 08 octobre à Ouhans**